

Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 25 juin 2002, le nom, le sigle et l'emblème de l'«Agence Internationale de l'Energie», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom:
 - en français: Agence Internationale de l'Energie
 - en anglais: International Energy Agency

- b. le sigle: (abréviation)
 - en français: AIE
 - en anglais: IEA

- c. l'emblème:



25 juin 2002

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle